

# Candidate ou candidat à l'exercice de la profession infirmière (CEPI)

## Description (rôle, responsabilités, exigences)

Tu es une personne passionnée en attente de la délivrance de ton permis d'exercice de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ)? Viens poursuivre et consolider tes apprentissages en vivant de nouvelles expériences avec nous! Nous offrons différentes possibilités dans plusieurs installations sur le territoire : contacte-nous pour discuter de tes intérêts.

recrutement.si.drhcj.cisssbsl@ssss.gouv.qc.ca

- ✎ La portée des activités professionnelles permises est prévue à l'annexe 1 du Règlement sur les activités professionnelles pouvant être exercées par des personnes autres que des infirmières et des infirmiers de l'OIIQ.
- ✎ Une journée de formation sur la plateforme ENA et deux jours de formation en présence de conseillères en soins sont offerts. Des activités pour la préparation à l'examen de l'OIIQ vous sont également offerts à la fin de l'été.

### **Voici quelques-uns des avantages de travailler au CISSS du Bas-Saint-Laurent!**

- 🕒 Un salaire compétitif et une progression salariale selon les années d'expérience
- 🕒 La reconnaissance salariale de l'expérience à l'embauche
- 🕒 Un programmes d'assurances collectives
- 🕒 Un régime de retraite avantageux et une trousse de préparation à la retraite
- 🕒 4 semaines de vacances après un an de service
- 🕒 9,6 jours de maladies payés par année ou des avantages sociaux
- 🕒 13 congés fériés payés par année ou des avantages sociaux
- 🕒 Un programme de relève des cadres
- 🕒 Un programme d'aide aux employés (PAE) gratuit et confidentiel si tu éprouves des difficultés personnelles
- 🕒 L'accès à la plate-forme numérique de santé et mieux-être TELUS santé
- 🕒 La possibilité d'obtenir un crédit d'impôt pour nouvelle diplômée ou nouveau diplômé travaillant dans une région éloignée
- 🕒 La possibilité de participer à la formation de la relève en région

## Qualifications

- 🏠 Détenir un diplôme donnant ouverture au permis d'exercice de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ)

ou

🎓 Détenir un diplôme reconnu comme équivalent par l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ) aux fins de la délivrance du permis d'exercice

\*Afin de faciliter le traitement de ta candidature, merci de joindre à ton dossier de postulante ou postulant le document démontrant le respect de cette exigence ou de t'assurer de l'avoir à proximité puisque tu devras le fournir dès le premier contact avec notre équipe de recrutement.

[POSTULES ICI](#)